

MODÈLE DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UN GARDIEN

lun 13/08/2018 - 09:00

Source Baticopro.com

L'ensemble des points du contrat de travail d'un gardien sont ici détaillés afin de vous aider à remplir le modèle de contrat de travail que nous mettons à votre disposition avec toutes les informations réglementaires relatives à ce poste.

Définir la catégorie d'emploi du gardien

Deux documents viennent encadrer l'établissement du contrat de travail d'un gardien d'immeuble en copropriété, il s'agit des articles L. 7211-1, R. 7212-1 et suivants du Code du travail ainsi que de la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles en date du 11 décembre 1979.

De catégorie A

Un salarié en copropriété appartenant à la catégorie A bénéficie d'un cadre horaire. S'il est embauché à **temps plein**, il travaille **35 heures par semaine** et son poste ne sera pas accompagné par un logement de fonction.

Dans le cadre de la catégorie A, on parle généralement d'**employé d'immeuble**.

De catégorie B

Le **logement de fonction** est un des critères incontournables pour qu'un employé de copropriété soit de catégorie B. Il n'a pas un cadre horaire comme le salarié de catégorie A. Ainsi, ce n'est pas le temps de travail qui est pris en compte pour calculer la rémunération de cet employé, mais les unités de valeur

(UV). Il s'agit d'un **régime dérogatoire** établi dans l'annexe 1 de la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles en date du 11 décembre 1979 qui définit les tâches effectuées sous forme d'UV. Ainsi, **un temps plein** ne correspond plus à 35 heures mais à **10 000 UV**.

Dans le cadre de la catégorie B, on parle généralement de **concierge** ou de **gardien**.

Attention, en annexe du contrat de travail d'un salarié en catégorie B, vous devrez joindre la grille des tâches ainsi que le décompte des UV relatifs correspondant à ses missions. Pour pouvoir établir la liste, référez-vous à l'[annexe 1 de la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeuble](#).

[Lire la suite sur Baticopro](#)

